



ST JEAN-BAPTISTE

REGLEMENT FINANCIER 2022/2023

CONTRIBUTION SCOLAIRE ANNUELLE *

Contribution de base	510 €
Contribution volontaire	45 €/enfant ou 90 €/enfant ou montant libre
Forfait pédagogique (sorties scolaires, conférences, livres de poche...)	60 €
Réduction familles : 250 € à partir de 3 enfants (collège St Jean-Baptiste et lycée La Mennais)	
*Hors fournitures revendues (cahiers d'exercices)	

RESTAURATION

Prix du repas (demi-pensionnaire)	5.40 €
Prix du repas exceptionnel	6,25 €

(les absences self avec un certificat médical ou à l'initiative de l'établissement vous seront remboursés)

APEL (facultatif)

Cotisation APEL (annuelle)	Cotisation familiale : 18,75 € (Est à régler en une seule fois dans l'établissement où est scolarisé mon plus jeune enfant) + Cotisation locale : 6,25 €
----------------------------	--

BOURSES ET AIDES

Le collège est habilité à recevoir les boursiers nationaux
Des aides financières exceptionnelles peuvent être allouées sous certaines conditions.

REGLEMENTS

Contributions et restauration feront l'objet d'une facture annuelle envoyée début octobre (sur Ecole Directe). Les règlements se feront sur 9 mois, d'octobre à juin, selon l'échéancier, par prélèvements bancaires, chèques ou espèces.